



Changement de prêt frais de notaire

Par Lolou04

Bonjour

Actuellement en cours de séparation (pacs) je souhaite conserver la maison dont je suis majoritaire à 70%...

Pour ce qui est du crédit en cours je ne pourrais pas l'assumer seul...J'apporte en conséquence un apport. Je dois donc contracter un nouveau prêt soit dans le même établissement bancaire ou un autre...j'aurais voulu savoir si le fait de contracter un nouveau prêt si les frais de notaire étaient les mêmes que lors de l'acquisition d'une maison...

Merci de votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le notaire peut vous faire une estimation des frais.

En effet il y a des honoraires liés à la souscription du prêt et sus de ceux pour le rachat de part.

Mais je ne comprend pas bien votre projet de financement. Si vous ne pouvez pas assumer le crédit en cours comment allez vous assumer un autre crédit qui porterait sur le même capital emprunté ?

Par Lolou04

Merci de votre retour

Avec un apport personnel qui ferait baisser le crédit restant...

Concernant les frais de notaire pour le prêt sont ils les mêmes que lors de l'acquisition d'une maison sachant que la maison m'appartient?

Merci

Par yapasdequoi

cf simulateur :

[url=https://www.immobilier.notaires.fr/fr/frais-de-notaire]https://www.immobilier.notaires.fr/fr/frais-de-notaire[/url]

La maison ne vous appartient pas puisque vous l'achetez...

Demandez au notaire une estimation.